

COMMUNE DE LACONNEX

Procès-verbal de la séance de Conseil municipal du lundi 9 novembre 2009

Présents : Hubert Dethurens, maire.
Catherine Koumrouyan et Philippe Lädermann, adjoints.

Jean Batardon, Benjamin Huberman, Denis Mandallaz, Yves Mermet,
Dominique Pascual, Véronique Rudaz, Bradley Stillwagon, Laurent
Thévenoz, Laurent Zimmermann.

Ordre du jour:

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 octobre 2009
2. Approbation du budget 2010
3. Jardins familiaux
4. Noël des aînés et des écoles
5. Communications de l'exécutif
6. Divers
7. Questions du public

Hubert Dethurens, maire, ouvre la séance à 18h30. Il souhaite la bienvenue à tous les conseiller(e)s et les remercie de leur ponctualité. Nous passons ensuite à l'ordre du jour.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 octobre 2009

Yves Mermet fait remarquer qu'une faute de frappe s'est glissée en page 3 de ce procès-verbal. En effet, le total des charges mentionné est de CHF 1'099'975.— alors que le chiffre réel est de CHF 1'999'975.--. Cette correction est apportée immédiatement, moyennant quoi ce procès-verbal est accepté à l'unanimité.

2. Approbation du budget 2010

Le maire rappelle que le budget de fonctionnement 2010 a été présenté de manière détaillée lors de la séance du 12 octobre 2009 au cours de laquelle les conseillères et les conseillers ont pu poser toutes les questions qu'ils voulaient. En outre, chacun(e) a eu la possibilité de rencontrer le maire ou le secrétaire-comptable pour demander des explications complémentaires.

Il évoque d'une manière générale les principaux chiffres composant ce budget et rappelle que, selon la volonté unanime du Conseil, ce budget a été établi sur la base d'un taux du centime additionnel à 46.

Aucune autre question n'étant posée, le budget de fonctionnement et le plan des investissements pour l'année 2010 sont acceptés à l'unanimité des membres présents, soit par onze voix, selon la délibération suivante:

**APPROBATION DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT POUR 2010
ET DU TAUX DES CENTIMES ADDITIONNELS
AINSI QUE DE L'AUTORISATION D'EMPRUNTER**

Vu les articles 30, al.1, lettres a), b) et g), 70, al. 1, lettre b) et 74, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,

Vu le budget administratif pour l'année 2010, qui comprend le budget de fonctionnement et le plan annuel des investissements,

Attendu que le budget de fonctionnement présente un montant de Fr. 1'999'975.-- aux charges et de Fr. 2'012'198.-- aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à Fr. 12'223.--

Attendu que le nombre de centimes additionnels nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 2010 s'élève à 46 centimes,

Attendu que le plan annuel des investissements présente un montant de Fr. 0.-- aux dépenses et de Fr. 0.-- aux recettes,

Attendu que les investissements nets sont autofinancés par les amortissements économiques inscrits au budget de fonctionnement pour un montant de Fr. 333'709,- et par l'excédent de revenus présumé au budget de fonctionnement pour un montant de Fr. 12'223.-- ce qui fait ressortir un excédent de financement des investissements de Fr. 345'932.--

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE PAR 11 VOIX, SOIT A L'UNANIMITÉ,

1. d'approuver le budget de fonctionnement 2010 pour un montant de Fr. 1'999'975.-- aux charges et de Fr. 2'012'198.-- aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à Fr. 12'223.--,
2. de fixer le taux des centimes additionnels pour 2010 à 46 centimes,

3. d'autoriser le maire à renouveler en 2010 les emprunts qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui paraissent favorables.

3. Jardins familiaux

Le maire informe le Conseil que nous avons écrit aux propriétaires des jardins familiaux situés derrière le coteau de la Feuillée pour leur dire de ne plus entreprendre de travaux sur les chemins sans en aviser préalablement la mairie.

De plus, l'un de ces propriétaires, M. Luigi Perillo, souhaite vendre son terrain. Après discussion, il s'avère que la commune n'aurait aucun avantage à l'acquisition de ce terrain.

Dans la discussion qui s'engage, il apparaît qu'il y a plusieurs petits jardins ou cabanes aménagés qui deviennent de plus en plus des petites résidences secondaires sur le territoire de la commune. Laurent Thévenoz pense qu'il serait utile de les répertorier et d'en faire le tour avec un inspecteur agréé par l'Etat. Laurent Zimmermann abonde dans son sens en précisant notamment que, jusqu'à ce que des WC chimiques soient installés récemment, les gens fréquentant ces endroits faisaient leurs besoins naturels dans les vignes.

En conclusion, le Conseil pense qu'il ne faut pas interdire complètement ces lieux mais qu'il faut en garder la maîtrise en faisant respecter les lois en vigueur.

Le maire demande alors à la Commission "environnement" d'inventorier les endroits concernés et d'en faire rapport au Conseil lors d'une prochaine séance.

4. Noël des aînés et des écoles

Catherine Koumrouyan rappelle les dates de ces deux fêtes ainsi que celle prévues pour la mise en place de la salle communale: la fête de Noël des écoles aura lieu le jeudi 17 décembre, préparation de la salle le mardi 15 décembre à 18h30. Le repas des aînés aura lieu le dimanche 20 décembre, préparation de la salle le samedi 19 à 10 heures.

5. Communications de l'exécutif

- a) Noctambus. L'horaire du Noctambus va changer le 1^{er} décembre prochain. Nous en informerons la population.

- b) Le maire informe le Conseil que nous avons reçu une lettre de M. Samuel Läng posant deux questions: l'une à propos de la haie qui a été arrachée le long de la route de la Paraille et l'autre au sujet de la pollution de l'Eaumorte par les eaux de rinçage provenant des cours des caves du village. Il lui a été répondu de manière précise sur ces deux points par lettre du 6 novembre dernier. A la demande du maire, le secrétaire lit ces deux lettres.
- c) Cartes CFF. Cette affaire fonctionne plutôt bien. Lors de la dernière réunion des magistrats de la Champagne, il a été décidé de baisser le prix de CHF 40.— à CHF 35.--.
- d) Appartement. Un appartement de 4 pièces vient de se libérer au 2 rue de la Maison-Forte. Un tous-ménages a été envoyé à la population invitant les personnes intéressées à faire parvenir leurs dossiers à l'Agence immobilière Bersier et Cie SA.

6. Divers

- Arborisation au nord du village. Bradley Stillwagon pense que les neuf arbustes prévus pourront être plantés prochainement. Nous allons confirmer à l'entreprise choisie, soit Setex SA, qu'elle peut effectuer le travail.
- Entretien du centre sportif, façade sud. Philippe Lädemann explique qu'il y a eu des problèmes d'étanchéité et qu'afin d'y remédier trois possibilités s'offrent à nous: le cuivre, l'acier inoxydable et l'eternit. Après discussion, c'est la solution de l'eternit pour le bandeau supérieur et celle de l'acier inoxydable pour les piliers qui sont choisies car elles donnent des garanties à long terme et de plus, avec l'eternit, on peut choisir une couleur qui se rapproche de celle du bois. En conséquence, le Conseil accepte d'ores et déjà un dépassement de crédit à la rubrique "entretien des bâtiments du patrimoine administratif" (rubrique 08.314) sur les comptes 2009.
- Nouveau plan directeur. Le maire informe le Conseil que cette question sera l'objet principal de la séance de Conseil agendée au 7 décembre prochain. Chaque conseiller(e) recevra la dernière présentation émise par le bureau Urbaplan SA.
- Laurent Thévenoz évoque le chêne situé sur la route de La Feuillée et qui est entrain de périlcliter. Il demande notamment si un nouveau chêne va être planté. Le maire lui répond que, selon un rapport d'expertise que nous avons demandé, ce chêne est en traitement mais il n'exclut pas la possibilité d'en planter un autre pour le remplacer.
- Laurent Zimmermann dit qu'en raison du passage des engins agricoles, le chemin de Mollaz est bien abîmé et qu'il faudrait l'élargir.

- STEP. Le maire donne quelques explications sur la démolition de notre station d'épuration.
- Abribus. Dominique Pascual souhaite que les abribus soient nettoyés plus souvent. L'exécutif en prend note.
- Laurent Zimmermann voudrait que le grillage situé au bord du terrain d'entraînement soit surélevé car, semble-t-il, les ballons vont souvent s'écraser contre les stores de l'appartement. L'exécutif verra ce qu'il est possible de faire.

7. Questions du public

Il n'y a pas de public ce soir.

La parole n'étant plus demandée, le maire lève la séance à 19h50.

Gabriel Dethurens
Secrétaire communal